

Demande d'abandon d'études

A remettre à votre scolarité pédagogique

L'étudiant	
Nom état civil :	Numéro étudiant
Prénom état civil :	
Email personnel : @	Téléphone :
Composante – UFR d'inscription :	
Formation en cours : Mention/Parcours :	
Année universitaire	
Certifie demander l'abandon des études suscitées	
Au titre de l'année en cours, en date du	
Je suis informé(e) que l'abandon d'études :	
<ul style="list-style-type: none">entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'Université de Perpignan (cours, examens, bibliothèque, services de l'Université et du Crous,...)ne donne pas lieu au remboursement des droits d'inscription.	
Fait à	Le
Signature de l'étudiant (ou des parents ou responsables légaux, si l'étudiant.e est mineur.e)	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
L'abandon des études de l'étudiant entre en vigueur le :	
Cachet de l'Université	

Etudiants boursiers : vous devez informer le Crous de l'abandon de votre cursus dans les plus brefs délais, par mail à <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> en précisant la date exacte de l'arrêt (Rubrique « assistance » en bas de page)